BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 582

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

401 628 763 RCS Vienne.
SOVERT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 9428576.00 EUR.
Adresse : 42, Rue Du 11 Novembre, 38200 Vienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SoVert Société par Actions Simplifiée au capital de 9.428.576,00 Euros Siège Social : VIENNE (38200), 42 Rue du 11 Novembre RCS VIENNE 401 628 763 SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE Société par Actions Simplifiée au capital de 42.750,00 Euros Siège Social : CLUSES (74300), 220 Allée de la Maladière RCS ANNECY 381 143 650 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D' ABSORPTION DE LA SOCIETE SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE PAR LA SOCIETE SoVert Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 février 2023, les Sociétés SoVert et la SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE par la Société SoVert. Les modalités sont les suivantes : 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE dont la transmission à la Société SoVert est prévue : " Montant de l'actif apporté :…… 332.698 €uros " Montant du passif pris en charge :…. 302.667 €uros " Montant de l'actif net apporté par suite : . 30.031 €uros. 2. Absence d'augmentation du capital La Société SoVert, société absorbante détenant la totalité des actions de la société SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Date d'effet de la fusion : 31 mars 2023 sous réserve de l'expiration à cette date du délai de trente (30) jours prévu à l'article R 236.2 du Code commerce. Si ce délai n'était pas expiré le 31 mars 2023 à minuit, la fusion sera réalisée le dernier jour du mois à minuit au cours duquel ledit délai aura expiré, et au plus tard le 31 mai 2023 à minuit. 4. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de : " VIENNE au nom de la Société SoVert, absorbante, le 7/02/2023 " ANNECY au nom de la Société SAS JARDINERIE VALLEE DE L'ARVE, absorbée, le 8/02/2023..